



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Fonds Cathédrale de Paris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Fonds Cathédrale de Paris, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Fonds Cathédrale de Paris au 31 décembre 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022


Jérôme EUSTACHE

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	3 302		3 302	36 861
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	277 552		277 552	323 533
Créances clients, usagers et comptes rattachés	276 952		276 952	323 533
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	600		600	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	7 072 656		7 072 656	14 608 448
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 632		3 632	4 580
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 353 841		7 353 841	14 936 561
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 357 143		7 357 143	14 973 422

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	57 612	
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	14 090 825	19 779 618
Excédent ou déficit de l'exercice	(8 908 117)	(5 688 794)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	5 182 707	14 090 825
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	5 182 707	14 090 825
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 926 175	760 654
TOTAL II	1 926 175	760 654
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 345	64 643
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	77 304	57 300
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	190 649	121 943
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 357 143	14 973 422

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	7 840 343	32 051 351
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	7 840 343	32 051 351
<i>Dons manuels non affectés</i>	1 986 588	2 095 871
<i>Dons manuels affectés</i>	1 638 588	676 697
<i>Mécénats</i>	4 034 993	29 278 783
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	180 174	
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	72 922	
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 913 265	32 051 351
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	371 435	284 572
Aides financières (projets engagés)	15 120 508	36 857 300
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 000)
Salaires et traitements	68 755	61 015
Charges sociales	34 994	29 409
Charges communes aux fondations abritées		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 238 443	532 911
Autres charges	200	1 543
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 834 334	37 765 750
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(8 921 069)	(5 714 400)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	12 862	25 274
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	113	332
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	12 975	25 606
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	23	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	23	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 951	25 606
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(8 908 117)	(5 688 794)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 926 240	32 076 957
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	16 834 357	37 765 750
EXCEDENT OU DEFICIT	(8 908 117)	(5 688 794)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	8 108	7 984
TOTAL RESSOURCES	8 108	7 984
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	8 108	7 984
TOTAL EMPLOIS	8 108	7 984

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 853 318	7 853 318	32 076 957	32 076 957
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	7 660 170	7 660 170	32 051 351	32 051 351
- Dons manuels non affectés	1 986 588	1 986 588	2 095 871	2 095 871
- Dons manuels affectés	1 638 588	1 638 588	676 697	676 697
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	4 034 993	4 034 993	29 278 783	29 278 783
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	193 148	193 148	25 606	25 606
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	72 922	72 922		
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	7 926 240	7 926 240	32 076 957	32 076 957
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	15 125 837	15 125 837	36 860 007	36 860 007
1.1 Réalisées en France	15 125 837	15 125 837	36 860 007	36 860 007
- Actions réalisées par l'organisme	5 330	5 330	2 707	2 707
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	15 120 508	15 120 508	36 857 300	36 857 300
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	400 148	400 148	310 071	310 071
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	400 148	400 148	310 071	310 071
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	69 929	69 929	62 761	62 761
3.1 Frais de gestion	69 906	69 906	62 761	62 761
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	23	23		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 238 443	1 238 443	532 911	532 911
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	16 834 357	16 834 357	37 765 751	37 765 751
EXCEDENT OU DEFICIT	(8 908 117)	(8 908 117)	(5 688 794)	(5 688 794)

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	8 108	8 108	7 984	7 984
Bénévolat	8 108	8 108	7 984	7 984
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	8 108	8 108	7 984	7 984
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	2 569	2 569		
Réalisées en France	2 569	2 569		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS			599	599
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	5 538	5 538	7 385	7 385
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	8 108	8 108	7 984	7 984

FONDS CATHEDRALE DE PARIS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	15 125 837	36 860 007	Cotisations sans contreparties	7 853 318	32 076 957
- Actions réalisées directement	15 125 837	36 860 007	Dons manuels non affectés	1 986 588	2 095 871
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	5 330	2 707	Dons manuels affectés	1 638 588	676 697
- Accompagnement des projets	15 120 508	36 857 300	Legs, donations et assurances-vie	4 034 993	29 278 783
			Mécénats	193 148	25 606
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	400 148	310 071			
- Frais de recherche d'autres ressources	400 148	310 071			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	69 929	62 761			
- Frais de gestion immobilière	69 906	62 761			
- Charges financières	23				
TOTAL DES EMPLOIS	15 595 914	37 232 839	TOTAL DES RESSOURCES	7 853 318	32 076 957
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
	1 238 443	532 911		72 922	
TOTAL	16 834 357	37 765 751	TOTAL	16 834 357	37 765 751
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)		
				4 090 824	9 779 618
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(8 908 117)	(5 688 794)
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		
				(4 817 293)	4 090 824



**ANNEXES
FONDS CATHEDRALE DE PARIS
EXERCICE CLOS Le 31/12/2021**

2021

ANNEXES

1. ACTIVITÉ DU FONDS	4
1.1. OBJET DU FONDS CATHEDRALE DE PARIS	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	5
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPE COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	7
2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	7
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	7
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	8
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	8
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	8
3.1.2. Disponibilités.....	8
3.1.3. Créances.....	8
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés.....	9
3.1.5. Comptes de liaison.....	9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	9
3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques	9
3.2.2. Etats des échéances des dettes.....	12
3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12
3.2.4. Charges à payer.....	12
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. PRODUITS D'EXPLOITATION.....	13
4.2. CHARGES D'EXPLOITATION	13
4.3. PRODUITS FINANCIERS	14
4.4. PROJETS SOUTENUS	14
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	15
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	15
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	15
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	15
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	15
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	15
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15	

5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales.....</i>	15
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	16
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	16
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	17
6. AUTRES INFORMATIONS	17
6.1. LOCAUX.....	17
6.2. EFFECTIFS	17
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	17
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	18
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	18

1. ACTIVITÉ DU FONDS

1.1. Objet du Fonds Cathédrale de Paris

L'objet du fonds « Cathédrale de Paris » est de contribuer financièrement à la conservation et à la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, ainsi qu'à toute action favorisant son rayonnement spirituel et culturel conformément à la volonté des donateurs.

Créé par décision du Conseil d'Administration à la suite de l'incendie qui a frappé le 15 avril 2019 la cathédrale Notre-Dame de Paris, le *Fonds Cathédrale de Paris* a pris le relais du *Fonds Cathédrale* préexistant depuis 2017 au sein de la Fondation abritée « Avenir du Patrimoine à Paris » afin de mieux individualiser, pour les donateurs, le suivi et l'emploi des dons reçus. Il permet de suivre :

- tous les dons reçus dans le cadre de la souscription nationale¹. L'ensemble de ces fonds est destiné à être versé au Fonds de Concours institué par la loi du 16 juillet 2019.
- tous les dons affectés au « *Programme Cathédrale* » qui permet de prendre en charge la restauration des objets de la cathédrale non propriété de l'Etat, le maintien des activités de *Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris*, d'un accueil des pèlerins et touristes durant toute la période des travaux, le projet de déploiement d'un espace muséal, la retransmission d'offices et de manifestations sur la chaîne KTO, etc.

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est directement rattaché au Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame mais dispose d'une gouvernance qui lui est propre.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- Après les deux premiers appels de fonds liés à la phase de sécurisation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 3^e appel de fonds de l'Etablissement Public effectué en juillet 2021 marque le démarrage de la phase de restauration afin d'assurer la réouverture en 2024. Le versement de 14 702 000 € s'appuie à la fois sur la collecte reçue du public ainsi que sur des appels auprès des grands mécènes pour y répondre.
- Comme en 2020, la Fondation Notre Dame a poursuivi sa mission d'information du public, notamment à travers la diffusion de lettres d'information, digitales et papier, et a également représenté les donateurs au comité de suivi initié par l'Etablissement Public. Les charges de collecte et de fonctionnement s'élèvent à 442 K€.
- Le FONDS CATHEDRALE a également suscité et reçu des soutiens pour le « Programme Cathédrale » (aménagement intérieurs, moyens de retransmission, extension de l'orgue de chœur, restauration des objets et mobilier, rayonnement de Musique

¹ Les dons reçus dans ce cadre avaient bénéficié d'un dispositif fiscal particulier durant l'année 2019

Sacrée. 1 819 K€ ont été collectés à partir du 2^e semestre, 419 K€ accordés à des projets précis et 1,9 M€ figurent en fonds dédiés.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du FONDS CATHEDRALE DE PARIS sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame au même titre qu'une fondation abritée. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principe comptables appliqués

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS suit l'ensemble des principes comptables de la Fondation Notre Dame.

C'est ainsi que le plan comptable général de la Fondation Notre Dame est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable « FONDS CATHEDRALE DE PARIS » comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs), les subventions publiques, le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,

- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame. Par dérogation en raison de l'ampleur de la collecte, le FONDS CATHEDRALE DE PARIS n'a pas eu de contribution aux charges communes en 2019 et en 2020. En revanche, le temps passé par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du Fonds lui a été directement imputé ainsi que les honoraires du Commissaire aux Comptes;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres, en l'occurrence, les placements du compte sur livret (qui font l'objet d'un reversement à l'Etablissement Public dans le cadre de l'appel de fonds).

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque fondation ou fonds a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations de secteurs à secteurs (ou entre fondations abritées ou avec la Fondation abritante) sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS qui est un fonds de flux appelé à être clôturé à l'issue de la complète consommation des dons reçus.

2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la Fondation Notre Dame sont affectées, soit au programme Entraide & Education, soit à un fonds ou une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- soit un report à nouveau pour le programme Entraide ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le Programme Entraide a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets. C'est le cas dans le cadre du FONDS CATHEDRALE dont le « Programme Cathédrale » fait l'objet de fonds dédiés.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du Programme Entraide dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques (le « Programme Cathédrale » en l'occurrence). Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2021.

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Ce point ne s'applique pas au FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2021.

2.2.5. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Zoom spécifique sur le Compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte emploi-ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Valeurs mobilières de placements

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS ne dispose pas de valeurs mobilières de placement.

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	7 072 656 €	14 608 448 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds reçus sont systématiquement placés en compte sur livret. La variation 2020/2021 provient de l'appel de fonds effectué par l'Etablissement Public. 27 % des disponibilités correspondent aux fonds dédiés du Programme Cathédrale.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	276 952	276 952	
Débiteurs divers			
	276 952 €	276 952 €	

L'essentiel des créances est lié aux dons reçus au 31/12/2021 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2022.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	276 952		276 952	323 533
Autres créances	600		600	
TOTAL	277 552 €		277 552 €	323 533 €

3.1.5. Comptes de liaison

Les comptes de liaison inscrits à l'actif correspondent aux montants encaissés ou dus sur d'autres comptes de la Fondation Notre Dame et nécessitant un transfert de trésorerie de comptes à comptes.

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes des fonds et fondations abrités, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice. Ce résultat ne tient pas compte du montant des projets restant à solder (engagement non encore reversé).

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce

report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01.01.2021	14 090 825
Résultat 2021	- 8 908 118
Report à nouveau au 31.12.2021	5 182 707 €

Fonds dédiés spécifiques :

Programme Cathédrale	2020	2021			Net fonds dédié en fin d'exercice	dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
		Charges de gestion & collecte	Projets Y compris charges externes missions sociales	Produits		
Fonds Programme Cathédrale	513 318	229 404	5 330	1 246 054	1 524 637	
Fonds Autel	77 817				77 817	
Fonds Musique Sacrée	81 910		85 464	12 542	8 988	
Fonds Moyens de retransmission	60 000			2 750	62 750	
Fonds Aménagement intérieur	27 610		333 044	406 989	101 556	
Fonds Extension orgue de chœur				95 997	95 997	
Fonds Restauration objets et mobilier				54 430	54 430	
Sous-total	760 655 €	229 404 €	423 838 €	1 818 762 €	1 926 175	

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a collecté 1 819 K€ de dons que les donateurs ont souhaité affecter spécifiquement au rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale (hors souscription nationale). A ce fonds dédié spécifique a également été affecté différents projets ainsi que la contribution aux frais de gestion des grands mécènes comme convenu dans leurs conventions de mécénat. Ces contributions viennent prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du Fonds pour un montant équivalent.

Plusieurs projets ont été soutenus : un soutien à la mission de l'Ecole de Musique Sacrée (85 K€) et des frais d'étude et de maîtrise d'ouvrage pour repenser les aménagements intérieurs de la cathédrale (son, lumière, assises) à travers l'association Revoir Notre-Dame. Le Fonds dédié en fin d'exercice est de 1 926 K€.

3.2.2. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	113 345	113 345		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses				
Autres dettes				
Projets bénéficiaires restant à solder	77 304	77 304		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	190 649 €	190 649 €		

Le versement pour le projet préparatoire concernant les luminaires et le son a été effectué début 2022.

3.2.3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	93 427	56 243
Fournisseurs factures non parvenues	19 918	8 400
Valeurs nettes comptables	113 345 €	64 643 €

3.2.4. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 427	64 643
Dettes fiscales et sociales		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	19 918	57 300
DETTES DIVERSES		
Autres dettes		
	113 345 €	121 943 €



4. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Les **dons manuels non affectés** et le **mécénat** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent aux dons reçus dans le cadre de la restauration de la cathédrale, soit au 31 décembre 2021, 6 023 K€.

Les **dons manuels affectés** correspondent aux dons reçus pour financer le « *Programme Cathédrale* » ou les charges de gestion, soit 1 819 K€ en 2021.

Il n'y a pas eu de **subvention d'exploitation** en 2021.

4.2. Charges d'exploitation

Les **missions sociales – projets engagés** du FONDS CATHEDRALE DE PARIS correspondent à :

- 14,7 millions qui ont été versés au Fonds de concours créé par l'Etat au titre de la souscription nationale);
- 418 507 € accordés à l'association *Revoir Notre-Dame de Paris*, au titre des travaux préparatoires aux aménagements intérieurs de la Cathédrale.
- 85 464 € accordés à Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris afin de lui permettre de réaliser sa mission

Les **charges externes** correspondent aux charges directement imputables au fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS: saisie et enregistrement des dons, édition et envoi des reçus fiscaux, charges liées au site Internet, frais de communication, charges bancaires, frais de commissariat aux comptes, etc. Ces charges sont imputées aux dons reçus pour la restauration ou aux Programme Cathédrale en fonction de leur finalité.

Les **charges externes – missions sociales** correspondent en 2021 à des frais d'impression et au location d'un piano pour des concerts donnés lors de la Semaine Sainte.

Les **charges de personnel** correspondent au temps consacré par l'équipe de la Fondation Notre Dame pour la gestion du FONDS CATHEDRALE DE PARIS (et notamment le suivi des relations avec l'Etablissement Public et les mécènes ainsi que la comptabilité des dons) ainsi que pour tout ce qui a trait à l'appel public à la générosité (relations avec les donateurs et suivi des reçus fiscaux).

Les **autres charges & impôts** correspondent à des droits d'auteur.

4.3. Produits financiers

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS a bénéficié en 2021 de produits financiers liés au placement sur compte sur livret des disponibilités reçues avant reversement. La totalité des produits financiers est affecté à la Restauration de la Cathédrale

4.4. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Appel de fonds (Fonds de concours)	1	14 702 000 €
Projets du Programme Cathédrale soutenus par décision du Comité exécutif	9	418 508 €
Projets en propre		5 330 €
Total des missions sociales Fonds Cathédrale		15 125 837 €



5. Commentaires sur le CROD (compte de résultat par origine et destination) et le CER (Compte d'Emploi des Ressources)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné. Il s'agit pour le FONDS CATHEDRALE du « Programme Cathédrale » destiné à financer les aménagements intérieurs qui restent de la responsabilité du Diocèse de Paris.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public et dévolus à la Restauration ainsi qu'en 2021 le produit d'une vente aux enchères au bénéfice du Programme Cathédrale.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires. Il n'y a pas eu de subvention publique en 2021.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.1.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des

« versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires ou lors de la signature d'un avenant à la convention-cadre pour les relations avec l'Établissement Public en charge de la restauration de la Cathédrale.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée :

Il s'agit, pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS, de la réalisation de dossiers sur le parcours de découverte et d'initiation dans la cathédrale et la location d'un piano pour la semaine sainte ;

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif du Fonds, approuvées par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique. Pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS, il s'agit des frais directement imputables au fonctionnement du Fonds : charges de personnel pour le temps consacré au fonctionnement du Fonds, les charges du Commissariat aux Comptes ainsi que les charges liées à la mission d'un économiste de la construction.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers. Cela ne concerne pas le FONDS CATHEDRALE DE PARIS en 2021.
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le FONDS CATHEDRALE DE PARIS est domicilié au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris, au siège de la Fondation Notre Dame.

6.2. Effectifs

Les effectifs du FONDS CATHEDRALE DE PARIS sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	9	1,46			9	1,79
2021	7	1,49	1	0,29	8	1,78

8 salariés, dont le Délégué Général, une responsable des relations publiques et une comptable, consacrent une partie de leur temps au bon fonctionnement du FONDS CATHEDRALE DE PARIS.

6.3. Contribution des bénévoles

FONDS CATHEDRALE DE PARIS a également eu recours en 2021, à des bénévoles au siège de la Fondation Notre Dame, soit, en Equivalent Temps Plein, 0,18 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	Valorisation
2020	8	0,09	7 984 €
2021	6	0,18	8 108 €

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent spécifiquement pour le FONDS CATHEDRALE DE PARIS à 6 000 € TTC.

6.5. Engagements hors bilan

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	278 724 560	63 117 342	215 607 218	

Les engagements financiers reçus correspondent aux conventions de mécénat signées avec 4 grands mécènes (Famille Arnault-LVMH, Famille Pinault, Famille JC Decaux, Fondation Michelin), le soutien de la fondation américaine *Friends of Notre-Dame de Paris*.

En fonction du budget prévisionnel des travaux, le montant des 63 millions à recevoir en 2022 correspond aux appels de fonds envisagés auprès des grands mécènes pour répondre aux besoins de l'Etablissement Public.

